



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Bottens

Séance du 20 mai 2019

Président : Sébastien Bailly

Préavis municipal N° 2019-05

Relatif à

la réfection des banquettes de la route de Froideville

La Municipalité de Bottens décide de retirer le préavis municipal N° 2019-05.

Au nom du Conseil communal de Bottens

La vice-présidente

Annelise Graber



La secrétaire

Audrey Kalbfuss